

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2024

PROTÉGER LE MODÈLE D'ASSURANCE CHÔMAGE ET SOUTENIR L'EMPLOI DES
SÉNIORS - (N° 2733)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 3 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article instaure une nouvelle instance superfétatoire qui ne permettra ni de revaloriser le dialogue social, ni d'améliorer l'appariement entre l'offre et la demande d'emploi.